

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00098

Numéro SIREN : 824 549 612

Nom ou dénomination : A&F FOOD SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2024 sous le numéro de dépôt A2024/003675

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 27 MAI 2024

L'an 2024, le 27 mai à 14 heures, Madame Aurélie SINAMOUTOU, Gérante et associé unique de la Sarl unipersonnelle A&F FOOD SERVICES au capital de 77 001 euros, ayant son siège social au 5, chemin de Grand Canal – Immeuble Thalès A – 2^e étage – ZAC Triangle – 97490 SAINTE CLOTILDE – LA RÉUNION – FRANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis sous le numéro SIREN : 824 549 612,

À PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de Gérante et associé unique, Madame Aurélie SINAMOUTOU a pris les décisions suivantes :

À PRIS LES DÉCISIONS CI-APRÈS RELATIVES À :

- Modification de la qualité de M. GRONDIN ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir.

PREMIÈRE DÉCISION

En août 2017, l'associé unique avait pris la décision de désigner Monsieur Frédéric GRONDIN, né le 15 novembre 1989 à Saint Denis (La Réunion), de nationalité française et demeurant au 353, chemin Dufourg les hauts – La Bretagne – 97490 SAINTE CLOTILDE – LA RÉUNION – FRANCE en qualité de « personne ayant le pouvoir de diriger, gérer et engager à titre habituel la société ».

Cependant, pour améliorer la gestion de la société, l'associé unique acte le départ de Monsieur GRONDIN de ses fonctions.

À compter de ce jour Monsieur Frédéric GRONDIN ne sera plus titulaire de la qualité de « personne ayant le pouvoir de diriger, de gérer et d'engager à titre habituel la société ».

Seule la Gérante, Madame Aurélie SINAMOUTOU, née le 15 mars 1989 à Saint André (La Réunion), de nationalité française et demeurant au 353, chemin Dufourg les hauts – La Bretagne – 97490 SAINTE CLOTILDE – LA RÉUNION sera investie des pouvoirs de direction de la société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

A&F FOOD SERVICES

Sasu au capital de 77 001 euros
5, chemin de Grand Canal – Immeuble Thalès A – 2^e étage – ZAC Triangle
97490 SAINTE CLOTILDE – LA RÉUNION – FRANCE
Immatriculée au RCS de Saint Denis sous le numéro SIREN : 824 549 612 – APE : 56 10 C

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie, de l'original ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

L'associé unique,
Mme Aurélie SINAMOUTOU

DocuSigned by:

4A88E4565486439...

Paraphe : 